

COMMANDE CARTE JEUNE - GRATUIT ET OBLIGATOIRE AVANT LA RENTREE

(cf QR code)

Restauration Scolaire

(Demi-pension – Internat)

- Accès au self avec la carte jeune Région (en faire la demande sur le site de la Région AVANT la rentrée, gratuit et obligatoire). La carte jeune permet également l'accès au lycée par les portillons.
- Possibilité de **mensualisation** à votre demande en remplissant le mandat SEPA dans le dossier d'inscription.

Demi-pensionnaires

- ✚ Le forfait demi-pension comprend les déjeuners des lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- ✚ Forfait demi-pension : 473.60 €* l'année.

Internes

- ✚ Le forfait internat comprend : petits déjeuners, déjeuners, dîners, nuitées.
- ✚ Forfait internat :
 - Trimestre septembre-décembre 2026 : 636.48 €
 - Trimestre janvier-mars 2026* : 486.72 €
 - Trimestre avril-juin 2026* : 374.40 €

*A titre indicatif, le montant de l'internat pour l'année civile 2026 était de 1497.60 €, celui de la demi-pension de 473.60 €. Ces montants, fixés par le Conseil Régional, sont susceptibles d'être modifiés pour l'année civile 2027.

Externes

- ✚ Possibilité de manger au self occasionnellement, prix du repas : 4.43€
- ✚ Recharge de la carte jeune pour les élèves externes **obligatoire** AVANT le passage au self :
 - Par carte bancaire à la Borne Kiosk
 - Par espèces à l'intendance
 - Par paiement en ligne sur l'ENT
 - Par carte bancaire sur l'**application MyTurboself (recommandé)**

Fonds Social Lycéen

- ✚ En cas de difficultés financières vous pouvez solliciter le Fonds Social Lycéen pour vous permettre de faire face à des dépenses de scolarité ou de vie scolaire :
 - Transport
 - Sortie ou voyage scolaire
 - Soins de l'enfant
 - Demi-pension
 - Internat
- ✚ Dossier à retirer et à remettre à l'intendance ou auprès de l'assistante sociale du lycée.

Bourses nationales de lycée (hors BTS)

Demande de bourse nationale de lycée :

- Consentement à l'étude automatique du droit à bourse : Document fourni dans le dossier d'inscription, à remplir entièrement au nom des parents, nous permettant de récupérer vos données fiscales automatiquement chaque année.

→ Vous évitez de faire une demande de bourse chaque année.

- Si vous ne consentez pas à l'étude automatique du droit à bourse, vous devrez faire une demande de bourse (en ligne ou version papier) chaque année à partir du mois de septembre et jusqu'à mi-octobre.

Bourse au mérite :

Elle est accordée automatiquement aux élèves boursiers qui ont eu la mention bien ou très bien au brevet des collèges.

Prime d'internat :

Elle est accordée aux élèves internes boursiers.

Montants trimestriels des bourses

Echelon	Bourse nationale	Bourse au mérite	Prime d'internat
1	165 €	134 €	109 €
2	203 €	174 €	132 €
3	240 €	214 €	155 €
4	277 €	254 €	178 €
5	313 €	294 €	201 €
6	351 €	334 €	224 €

Les bourses sont versées à la fin de chaque trimestre :

- Fin décembre
- Fin mars
- Fin juin

Contact Intendance – Infos diverses

Service bourses, demi-pension, internat, cartes jeunes

- 05.63.32.84.93
- intendance2.0820004j@ac-toulouse.fr

ENT Jean de Prades :



Simulateur Bourse :



Commande

Carte Jeune :



TurboSelf :

